



Ville de Bernay  
Délibération : 10  
Conseil du 30 juin 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20210702-DELCM21-CP-068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2021

Affichage : 02/07/2021

## VILLE DE BERNAY

### CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 JUIN 2021 -

#### Délibération n° 61 -2021

Rapporteur : Madame Claudine HEUDE

*L'an deux-mille-vingt-et-un, le trente juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.*

*Présents : Marie-Lyne VAGNER, Camille DAEL, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Antonin PLANCHETTE.*

*Pouvoirs : Gérard LEMERCIER à Julien LEFEVRE, Sara FERAUD à Claudine HEUDE, Mickaël PEREIRA à Thierry JOSSÉ, Louis CHOAIN à Marie-Lyne VAGNER, Céline MENANT à Guillaume WIENER, Sandrine BOZEC à Ulrich SCHLUMBERGER.*

*Absents : Valérie BRANLOT, Nathalie PERRET.*

*Date de la convocation : 24 juin 2021.*

*Pierre BIBET est nommé secrétaire de séance.*

---

**Objet :**  
**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS  
AUX ASSOCIATIONS D'ACCES AU DROIT**

---

#### **EXPOSÉ DES MOTIFS :**

Depuis 2014, la ville de Bernay a signé une convention avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) de l'Eure afin de développer un point d'information juridique gratuit. Cette convention permet notamment la consultation gratuite d'huissiers, d'avocats et d'associations tutélares.

Dans le cadre du Point d'Accès au Droit (PAD) de la ville devenu Point Justice, la ville de Bernay soutient l'accueil de permanences d'information juridique en direction des habitants. A ce titre, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

- AVEDE-ACJE (Association d'aide aux victimes et d'actions du champ judiciaire de l'Eure) : 3100€
- ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) de l'Eure : 3200€
- CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles) de l'Eure : 3000€

Ce soutien financier permettra de développer des temps d'accueil, d'écoute et de conseils aux habitants.

### **DÉLIBÉRATION :**

**VU** les crédits ouverts au Budget Primitif 2021

**VU** l'avis favorable de la commission « Action sociale, médico-sociale et solidaire » en date du 29 juin 2021,

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITÉ :**

- **D'ACCORDER** les subventions proposées ci-dessus.
- **D'IMPUTER** la dépense sur le budget « Solidarité, citoyenneté » au chapitre 65 article 6574.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 01/07/2021,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

